

ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES - 2026-2027



La présente Annexe 5 vient en complément de l'annexe 5 de la FFF, de la LFPL et aussi de l'annexe 2 des règlements disciplinaires (yc le tableau concernant le District 49)

👉 [Annexe 5 LFPL](#)

👉 [Annexe 5 FFF](#)

👉 [Annexe 2 Règlements disciplinaires - Dispositions District 49](#)

Droits d'engagements

+ 10 % si engagement hors délais

Droits d'engagement - SENIORS

Championnat Première Division Seniors H	120 €
Championnat Deuxième Division Seniors H	100 €
Championnat Troisième Division Seniors H	100 €
Championnat Quatrième Division Seniors H	90 €
Championnat Cinquième Division Seniors H	90 €
Championnat Première Division Seniors F	90 €
Championnat Deuxième Division Seniors F	90 €
Coupe Anjou Seniors H	110 €
Challenge Anjou Seniors H	90 €
Coupe des réserves H	90 €
Challenge District H Hubert Sourice	90 €
Coupe Anjou Seniors F	110 €
Challenge Anjou Seniors F	90 €

Droits d'engagement - JEUNES

Championnat U 19 G	80 €
Championnat U 17 G	80 €
Championnat U 15 G	80 €
Championnat U 14 G	80 €
Championnat U 18 F	80 €
Coupe Anjou U 19 G	90 €
Coupe Anjou U 17 G	90 €
Coupe Anjou U 15 G	90 €
Coupe Anjou U 18 F	90 €
Challenge Anjou U 18 F	80 €
Challenge Anjou U 19 G	80 €
Challenge Anjou U 17 G	80 €
Challenge Anjou U 15 G	80 €
Challenge de District U 15 G	80 €

Droits d'engagement - FUTSAL

Championnat Seniors M D1 Futsal	90 €
Championnat Seniors M D2 Futsal	90 €
Critérium Futsal Seniors M	70 €
Critérium Futsal Seniors F	60 €
Coupe Anjou Futsal Seniors M	110 €
Coupe Anjou Futsal Seniors F	80 €
Challenge Futsal U 18 M	65 €
Challenge Futsal U 17 M	65 €
Challenge Futsal U 15 M	65 €

Droits d'engagement - VETERANS

Championnat Vétérans à 11 D1, D2, D3 et D4	90 €
Championnat Vétérans à 8	90 €
Coupe Anjou Vétérans	110 €
Coupe Amitié Vétérans	90 €
Coupe Quadra Vétérans Paul Augelle	90 €

Droits d'engagement - LOISIRS / FOOT EN MARCHANT

Calendrier Loisirs H	90 €
Loisirs Féminin à 8	60 €
Loisirs Mixte à 8	60 €
Foot en marchant	60 €
Coupe Amitié Loisirs	90 €

Droits d'engagement - FOOT ANIMATION

ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES - 2026-2027

Critérium U 15 F	65 €
Critérium U 13 G et F	65 €
Critérium U 11 G et F	25 €
U 9 G et F	25 €
U 7 G et F	20 €
Challenge U15 F	25 €
Challenges (tous niveaux) et Festival U13 G et F	25 €
Challenges U 11 G et F (tous niveaux)	25 €

Redevances forfaitaires

Redevance forfaitaire - SENIORS

Première Division Seniors H	90 €
Deuxième Division Seniors H	75 €
Troisième Division Seniors H	75 €
Quatrième Division Seniors H	60 €
Cinquième Division Seniors H	60 €
Première Division Seniors F	40 €
Deuxième Division Seniors F	40 €

Redevance forfaitaire - JEUNES

Championnat U 19 G	40 €
Championnat U 17 G	40 €
Championnat U 15 G	40 €
Championnat U 14 G	40 €
Championnat U 18 F	40 €

Redevance forfaitaire - FUTSAL

Futsal D1	60 €
Futsal D2	60 €
Loisir Futsal Féminin	30 €

Redevance forfaitaire - VETERANS

Vétérans à 11	60 €
Vétérans à 8	60 €

Redevance forfaitaire - LOISIRS ET FOOT EN MARCHANT

Calendrier Loisirs H	60 €
Loisirs Féminin à 8	30 €
Loisirs Mixte à 8	30 €
Foot en marchant	30 €

Redevance forfaitaire - FOOT ANIMATION

Foot animation (U6 à U13 G et F / U15F) - (par joueur ou joueuse)	2,8 €
---	-------

Les compétitions

Infraction dans la composition des équipes	60 €
Participation d'un joueur ou dirigeant non qualifié	60 €
Participation d'un joueur ou dirigeant non licencié	150 €
Erreur de carton sur FMI (amende arbitre)	10 €
Erreur de carton sur FMI (amende capitaine)	10 €
Redevance tournois	0 €
Absence de commissaire au terrain	50 €
Présence d'un commissaire au terrain mineur	100 €
Absence sécurité tribune en Futsal	50 €
Absence responsable de table de marque (futsal)	50 €
Absence responsable de plateau (foot animation)	50 €

Forfaits toutes catégories

Premier forfait partiel	Droit d'engagement + indemnité de 100 € au club adverse
Deuxième forfait partiel	Droit d'engagement + indemnité de 100 € au club adverse
Troisième forfait partiel	Double du droit d'engagement + indemnité de 100 € au club adverse
Forfait général direct avant le début des compétitions	Triple du droit d'engagement
Forfait général direct après le début des compétitions	Triple du droit d'engagement + indemnité de 100 € au club adverse

ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES - 2026-2027

Forfaits : Dispositions spécifiques pour la D5 Seniors H et la D4 vétérans

Premier forfait partiel	Droit d'engagement + indemnité de 100 € au club adverse
Deuxième forfait partiel	Droit d'engagement + indemnité de 100 € au club adverse
Troisième forfait partiel	Droit d'engagement + indemnité de 100 € au club adverse
Quatrième forfait partiel	Droit d'engagement + indemnité de 100 € au club adverse
Cinquième forfait partiel	Double du droit d'engagement + indemnité de 100 € au club adverse
Forfait général direct avant le début des compétitions	Triple du droit d'engagement
Forfait général direct après le début des compétitions	Triple du droit d'engagement + indemnité de 100 € au club adverse

Feuille de match informatisée

FMI Premier dysfonctionnement	25 €
FMI Deuxième dysfonctionnement	50 €
FMI Troisième dysfonctionnement plus perte éventuelle du match par pénalité	100 €

Retard envoi feuille de match (papier + FMI) - jusqu'à 2 jours ouvrés

Seniors, Vétérans, Jeunes à 11, Futsal (toutes compétitions)	50 €
U 15 F (critérium et challenge)	25 €
U 13 G et F (critérium, festival et challenge)	25 €
U 11 (challenge)	15 €
Loisirs	15 €

Demande de modification date ou horaire hors délais

(pour club responsable)

Compétitions jeunes	40 €
Compétitions seniors	40 €

Procédures et pénalités

Réserves, frais de constitution de dossier	80 €
Réclamations	80 €
Droit d'évocation	110 €
Dossier d'instruction disciplinaire	100 €
Non envoi de rapport suite à demande d'une commission	80 €
Absence non excusée à une convocation de commission	100 €
Absence totale (excusée ou pas) d'un club lors d'une convocation de commission (en plus de l'amende licencié)	200 €
Frais d'appel règlementaire ou disciplinaire	270 €
Indemnisation déplacement d'un licencié ou d'un club non concerné (sur la base du nombre de kms trajet aller)	0,892 €
Indemnisation déplacement d'un arbitre (sur la base du nombre de kms trajet aller)	0,892 €

Arbitrage (à la charge du club)

Indemnité match arbitré	38 €
Indemnité kilométrique (en sus indemnité match arbitré)	0,892 €
Indisponibilités hors délais (4ème fois et +)	Indemnité match arbitré
Absences excusées sur une désignation (motif accepté par la section déontologie)	Indemnité match arbitré
Absence non excusée d'un arbitre sur une désignation	Indemnité match arbitré
Absence non excusée d'un arbitre sur désignation avec	50 €
Absence non excusée à un stage, à une convocation de commission	Indemnité match arbitré
Non participation au stage annuel	Indemnité match arbitré
Non envoi d'un rapport suite à carton rouge	Indemnité match arbitré
Non envoi d'un rapport suite à demande d'une commission	80 €
Formation arbitre de club	30 €
Annulation à une formation d'arbitre sans justificatif	15 €
Livre des règles d'arbitrage	selon prix d'achat
Carton arbitre	7 €
Ecusson arbitre	7 €

ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES - 2026-2027

Caisse de péréquation jeunes

de U14 à U19 G

1,5 € du km trajet aller

Vie du District

Absence assemblée générale du District	double du droit d'engagement équipe fanion
Absence (suite inscription) aux rassemblements de fin de saison U7, U9, U11, U13, U15F	30 €

Statut de l'arbitrage

Amende = Mt x nb arbitres manquants x nb années d'infraction

Première année d'infraction D1	120 €
Deuxième année d'infraction D1	240 €
Troisième année d'infraction D1	360 €
Quatrième année d'infraction D1	480 €
Première année d'infraction D2 et D3	90 €
Deuxième année d'infraction D2 et D3	180 €
Troisième année d'infraction D2 et D3	270 €
Quatrième année d'infraction D2 et D3	360 €
Première année d'infraction D4 et D5	60 €
Deuxième année d'infraction D4 et D5	120 €
Troisième année d'infraction D4 et D5	180 €
Quatrième année d'infraction D4 et D5	240 €
Première année d'infraction jeunes, féminines et Futsal	36 €
Deuxième année d'infraction jeunes, féminines et Futsal	72 €
Troisième année d'infraction jeunes, féminines et Futsal	108 €
Quatrième année d'infraction jeunes, féminines et Futsal	144 €

Statut des éducateurs

Présence sur le banc

Non respect art 13, 13 bis et 14 du statut par un club de D1	30 €
Non respect en Championnats départementaux jeunes	20 €

Pénalités financières liées aux sanctions disciplinaires

1er avertissement ou exclusion temporaire	8 €
2ème avertissement ou exclusion temporaire < 3 mois	11 €
3ème avertissement ou exclusion temporaire < 3 mois	45 €
Exclusion ou autre suspension	64 €

Redevance des Coupes et Challenges SENIORS

Coupe de l'Anjou Urgence Secours Equipements (masculins)

Redevance club recevant :

- Epreuve éliminatoire	droit d'engagement
- 1/16èmes de finale	droit d'engagement
- 1/8èmes de finale	droit d'engagement
- ¼ de finale	2 fois le droit d'engagement
- ½ finales	3 fois le droit d'engagement
- Finale	Feuille de recettes

Frais d'arbitrage :

- Epreuve éliminatoire	100 % club recevant
- 1/16èmes de finale	100 % club recevant
- 1/8èmes de finale	100 % club recevant
- ¼ de finale	100 % club recevant
- ½ finales	100 % club recevant
- Finale	Feuille de recettes

Reglement Financier sur Finales de compétition sans entrées payantes

ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES - 2026-2027

Frais arbitrage (club support 40%, finalistes 30 %)

Reglement Financier sur 1/2 Finales sur terrain neutre

Frais arbitrage (club support 40%, 1/2 finalistes 30 %)

Reglement Financier sur Finales de compétition avec entrées payantes

Se référer aux feuilles de recettes que les clubs recevront en amont des finales

Challenge de l'Anjou

Redevance club recevant :

- | | |
|------------------------|------------------------------|
| - Phase par poules | pas de redevance |
| - Epreuve éliminatoire | droit d'engagement |
| - 1/16èmes de finale | droit d'engagement |
| - 1/8èmes de finale | droit d'engagement |
| - ¼ de finale | 2 fois le droit d'engagement |
| - ½ finales | 2 fois le droit d'engagement |
| - Finale | Feuille de recettes |

Frais d'arbitrage :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| - Phase par poules | 100 % club recevant |
| - Epreuve éliminatoire | 100 % club recevant |
| - 1/16èmes de finale | 100 % club recevant |
| - 1/8èmes de finale | 100 % club recevant |
| - ¼ de finale | 100 % club recevant |
| - ½ finales | 100 % club recevant |
| - Finale | Feuille de recettes |

Coupe des Réserves

Redevance club recevant :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| - Phase par poules | pas de redevance |
| - Epreuve éliminatoire | pas de redevance |
| - 1/16èmes de finale | droit d'engagement |
| - 1/8èmes de finale | droit d'engagement |
| - ¼ de finale | droit d'engagement |
| - ½ finales (sur terrain neutre) | pas de redevance (terrain neutre) |
| - Finale | Feuille de recettes |

Frais d'arbitrage :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - Phase par poules | 100 % club recevant |
| - Epreuve éliminatoire | 100 % club recevant |
| - 1/16èmes de finale | 100 % club recevant |
| - 1/8èmes de finale | 100 % club recevant |
| - ¼ de finale | 100 % club recevant |
| - ½ finales (sur terrain neutre) | 50 % club d'accueil – 25 % aux 2 clubs participant |
| - Finale | Feuille de recettes |

Challenge du District Hubert SOURICE

Redevance club recevant :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| - Phase par poules | pas de redevance |
| - Epreuve éliminatoire | pas de redevance |
| - 1/32èmes de finale | pas de redevance |
| - 1/16èmes de finale | pas de redevance |
| - 1/8èmes de finale | pas de redevance |
| - ¼ de finale | droit d'engagement |
| - ½ finales (sur terrain neutre) | pas de redevance (terrain neutre) |
| - Finale | Feuille de recettes |

Frais d'arbitrage :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - Phase par poules | Pas de désignation d'arbitre officiel |
| - Epreuve éliminatoire | 100 % club recevant |
| - 1/16èmes de finale | 100 % club recevant |
| - 1/8èmes de finale | 100 % club recevant |
| - ¼ de finale | 100 % club recevant |
| - ½ finales (sur terrain neutre) | 50 % club d'accueil – 25 % aux 2 clubs participant |
| - Finale | Feuille de recettes |

Coupe de l'Anjou Urgence Secours Equipements (Féminines)

ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES - 2026-2027

Redevance club recevant :

- Epreuve éliminatoire	droit d'engagement
- 1/8èmes de finale	droit d'engagement
- ¼ de finale	droit d'engagement
- ½ finales	2 fois le droit d'engagement
- Finale	Feuille de recettes

Frais d'arbitrage :

- Epreuve éliminatoire	100 % club recevant
- 1/8èmes de finale	100 % club recevant
- ¼ de finale	100 % club recevant
- ½ finales	100 % club recevant
- Finale	Feuille de recettes

Challenge du District des Féminines

Redevance club recevant :

- Epreuve par poules	pas de redevance
- 1/8èmes de finale	pas de redevance
- ¼ de finale	droit d'engagement
- ½ finales	2 fois le droit d'engagement
- Finale	Feuille de recettes

Frais d'arbitrage :

- Epreuve par poules	Pas de désignation d'arbitre officiel
- 1/8èmes de finale	Pas de désignation d'arbitre officiel ou 100 % club recevant
- ¼ de finale	100 % club recevant
- ½ finales	100 % club recevant
- Finale	Feuille de recettes

Redevance des Coupes et Challenges JEUNES

Redevance club recevant :

- Epreuve par poules	pas de redevance
- Epreuve éliminatoire	pas de redevance

Frais d'arbitrage :

- jusqu'aux ½ finales incluses	50% pour chaque club
- Finale	50 % club d'accueil – 25 % aux 2 clubs participant

Redevance des Coupes VETERANS et LOISIRS

Redevance club recevant :

- Epreuve par poules	pas de redevance
- Epreuve éliminatoire	pas de redevance

Frais d'arbitrage :

- ½ finales	50% pour chaque club
- Finale	50 % club d'accueil – 25 % aux 2 clubs participant

Redevance des Coupes FUTSAL

Redevance club recevant :

- Epreuve par poules	pas de redevance
- Epreuve éliminatoire	pas de redevance

Frais d'arbitrage :

- jusqu'aux ½ finales incluses	50% pour chaque club
- Finale	50 % club d'accueil – 25 % aux 2 clubs participant